

BCRH & Associés

Audit & Conseil

GOUR MEDICAL SA

Société Anonyme au capital de 303 816, 39 €
5, rue de la Castiglione
75001 Paris

RCS PARIS 833 663 172

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes Sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société GOUR MEDICAL SA,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Convention de consultant avec la société International Trading and Consulting Ltd.

- Nature et modalités

Un contrat de consultant datant du 28 décembre 2020 a été mis en place avec la société International Trading and Consulting Ltd, prévoyant que ladite société effectue les missions suivantes :

- La recherche active d'investisseurs et de partenaires,
- La gestion des aspects financiers,
- La gestion des aspects administratifs.

Les prestations sont rémunérées à une somme forfaitaire de 2 500 € HT par mois, à partir du 1^{er} janvier 2020.

Au 31 décembre 2020, le montant cumulé des prestations de service s'élève à 30 000 €.

- Personnes concernées

Serge GOLDNER, en sa qualité de Président des sociétés GOUR MEDICAL et International Trading and Consulting Ltd.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

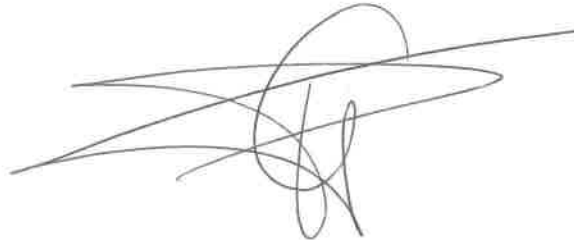
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Administration dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 14 juin 2021

BCRH & Associés

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Paul Gauteur

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.